



MAIRIE DE LUGON et l'ÎLE DU CARNEY

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-neuf novembre deux mil vingt-deux à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de son Maire : M. Michaël CENNI.

Etaient présents : Madame BYTNAR, Monsieur LALET, Adjoint,
Mesdames BERNARD, OUIILLER,
Messieurs KLEIN, RABAUD, VIELFAURE

Etaient excusés : Madame COMBILLET, Madame VIELFAURE qui a donné pouvoir à Monsieur VIELFAURE, Monsieur PAPILAUD

Etaient absents : Messieurs BARDEAU, PHENIX,

Madame OUIILLER est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 25 octobre 2022 est adopté à l'unanimité et signé sur le champ.

I) FINANCES / PERSONNEL

1) Décision Modificative n°1 :

Monsieur le Maire informe de la nécessité d'un virement de crédit, sans conséquence financière. Sur sa proposition, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la Décision Modificative n° 1 pour régularisation de la situation de certains crédits insuffisamment approvisionnés (Voir Annexe n° 1).

2) RIFSEEP : Modification au 1^{er} décembre 2022 :

Monsieur le Maire rappelle la mise en place du RIFSEEP depuis le 1^{er} janvier 2018 et la nécessité de l'actualiser par la mise en place de cette indemnité pour les attachés territoriaux.

Le dossier adressé au Comité Technique du Centre de Gestion ayant reçu un avis favorable dans sa séance du 15 novembre 2022, il propose la mise en place du RIFSEEP pour les attachés territoriaux, avec transposition exacte de l'ancien régime indemnitaire, à compter du 1^{er} décembre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité émet un avis favorable.

3) Création emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité

Monsieur Cédric LALET informe qu'en raison du départ à la retraite de l'agent en charge de la communication et de l'accueil du secrétariat et afin d'assurer au mieux la continuité du service public, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'Adjoint Administratif, à temps complet, dans les conditions prévues au 1^o de l'article 332-23 du code général de la fonction publique (*à savoir, un contrat d'une durée maximale de 12 mois, renouvellement compris, pendant une même période de 18 mois consécutifs*) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité émet un avis favorable à cette création d'emploi à compter du 1^{er} février 2023.

4) Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial

Monsieur Cédric LALET fait part de la fin au 31 décembre 2022 du contrat de Monsieur Thierry CRANSAC, cuisinier, et actuel remplaçant de Madame Marie Agnès GARNAUD. Celle-ci ayant fait une demande de retraite pour invalidité et Monsieur Thierry CRANSAC donnant entière satisfaction depuis septembre 2021, il est proposé de créer un poste d'Adjoint Technique à temps non complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés pour une durée hebdomadaire de **28** heures à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la création de ce poste et au recrutement de Monsieur Thierry CRANSAC.

II) AFFAIRES GÉNÉRALES

1) Motion de rejet de la réforme du SMICVAL

Monsieur le Maire rappelle le projet de réforme du SMICVAL, et notamment de la fin du ramassage des ordures ménagères en porte à porte, voté lors de l'Assemblée Générale du SMICVAL le 06 septembre dernier.

Il dénonce l'absence de concertation avec les acteurs du territoire et par conséquent souhaite, au travers de cette motion, manifester le mécontentement des élus sur cette décision.

Monsieur Nicolas RABAUD exprime son opposition à cette motion de rejet, considérant que ce projet a été adopté démocratiquement par les deux représentants de la Communauté de Communes siégeant à la Commission du SMICVAL.

Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'un problème de fond, l'orientation prise par le SMICVAL étant nécessaire, mais d'un problème de forme dû au manque de concertation des administrés et des élus.

Monsieur le Maire entendu, le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 7 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION décide de se prononcer contre cette réforme.

2) Motion de soutien de pêche à la viticulture

Monsieur le Maire fait part du courrier de la Fédération des Grands Vins de Bordeaux qui relate l'année très difficile au plan climatique que vient de connaître la filière viticulture girondine et précise la poursuite, malgré ces aléas et les difficultés économiques, des efforts en matière de transition environnementale (1^{er} département pour la viticulture bio en AOC et en nombre d'exploitations certifiées HVE).

Dans ce contexte, les Présidents de cette Fédération proposent aux membres du Conseil Municipal de voter la motion de défense suivante « Soutenons la culture de la vigne et du vin en France et dans nos territoires ».

Cette motion de soutien a pour but :

- * de reconnaître le caractère essentiel de la culture de la vigne et du vin dans la vitalité et l'identité de notre territoire ;

- * de reconnaître le rôle des hommes et des femmes de la vigne et du vin dans la perpétuation de l'art de vivre à la française, empreint de partage et de convivialité, mais aussi de responsabilité ;

- * d'apporter le soutien aux acteurs du secteur vitivinicole en cette période de vents contraires ;

- * d'appeler le Président de la République et l'ensemble des acteurs politiques du pays, à ne pas soutenir des initiatives stigmatisantes à l'encontre des femmes et des hommes de la vigne et du vin, mais à engager un véritable projet de soutien de la filière vitivinicole, à travers une politique ambitieuse et équilibrée.

Monsieur le Maire entendu, le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 6 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS décide d'adopter cette motion.

3) Projet d'échange de terrain : Réflexion

Monsieur le Maire fait part du manque d'informations nécessaires à l'étude de ce dossier et propose de le reporter à une séance ultérieure.

4) Point sur la révision du P.L.U. et date à fixer pour une prochaine réunion de travail

Monsieur le Maire rappelle l'enjeu et l'intérêt de la procédure de révision du P.L.U. et précise qu'une première trame d'un P.A.D.D. se dessine.

Il informe également être en attente d'un nouveau rendez-vous avec le Cabinet d'Etude et propose aux élus de consulter, en Mairie, l'ensemble du dossier relatif à cette révision.

III) QUESTIONS DIVERSES

1. Prochain Conseil Municipal :

Monsieur le Maire propose de fixer la date du prochain Conseil Municipal au 31 janvier 2023 à 18h30.

2. Réunion Publique

Monsieur le Maire propose l'organisation d'une réunion publique afin de répondre aux diverses questions des administrés. Le Conseil Municipal émet un avis favorable et fixe la date de cette réunion au 15 décembre 2022 à 18h30.

3. Vœux à la population

Monsieur le Maire propose de fixer la date de la cérémonie des vœux à la population au jeudi 19 janvier 2023 à 18h30.

4. Cimetière

La commission en charge du cimetière propose de lancer une procédure de reprise des concessions en état d'abandon dans le courant de l'année 2023.

La séance est levée à 20 heures 40